

Hopfenweg 21
PF/CP
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

Assemblée des délégué-e-s de Travail.Suisse du 11 septembre 2020 / Résolution

Non à l'initiative de résiliation et au dumping salarial !

L'initiative de limitation est dans les faits une initiative de résiliation. Comme la libre circulation des personnes fait partie de l'ensemble des accords bilatéraux I, et qu'ils ne peuvent être résiliés individuellement (en raison de la clause guillotine), l'acceptation de l'initiative signifierait la fin à la voie bilatérale entre la Suisse et l'Union européenne qui a été un succès pour l'économie et les emplois en Suisse.

Parallèlement à la libre circulation des personnes, on a introduit les mesures d'accompagnement. Elles garantissent que des salaires suisses sont payés en Suisse et que les conditions de travail suisses s'appliquent. Or, sans la libre circulation des personnes, les mesures d'accompagnement tomberont, ce qui provoquera la fin de la protection salariale sur le marché du travail. L'initiative ouvre ainsi toute grande la porte au dumping salarial et aux conditions de travail et de séjour précaires.

L'expérience du passé a montré que lorsque la Suisse gérait l'immigration par des contingents, les besoins de l'économie étaient toujours satisfaits. On les augmentait quand l'économie tournait à plein régime. Et les cas de dumping salarial étaient nombreux mais pas détectés. Le statut de saisonnier en particulier discriminait gravement les travailleuses et travailleurs étrangers. En revenir à un tel système ne serait pas seulement contraire à l'égalité de traitement sur le marché du travail mais néfaste pour l'ensemble de la population active car, sans les mesures d'accompagnement, le dumping salarial s'étendrait à toute les branches.

Dans le contexte de la brutale chute économique due au coronavirus, la suppression des accords bilatéraux qu'entraîne l'initiative de l'UDC serait une expérimentation encore plus hasardeuse conduisant au chaos économique et social. Il faut donc éviter à tout prix de jouer avec le feu en mettant en danger l'accès facilité et bien établi que la Suisse a au grand marché de l'UE grâce aux accords bilatéraux. Cet accès privilégié à la zone économique de l'UE est justement ce dont nous avons le plus besoin pour une forte reprise économique nécessaire pour surmonter la crise du coronavirus et sauvegarder les emplois en Suisse.

La voie à suivre n'est donc en aucun cas la résiliation de la libre circulation des personnes mais bien sa poursuite avec les mesures d'accompagnement et les mesures prises récemment comme l'obligation de communiquer les postes vacants, les conseils d'orientation de carrière gratuits à partir de 40 ans et les prestations transitoires prévues pour les chômeuses et chômeurs âgés qui arrivent en fin de droit.

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, va combattre jusqu'à la fin de la campagne de votation l'initiative de résiliation et appelle toutes les travailleuses et tous les travailleurs à aller voter en glissant résolument un NON dans l'urne le 27 septembre 2020.